

# Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS  
**ST-MAURICE**  
Téléphone  
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :  
Un an 6 mois 3 mois  
SUISSE 19.— 10.50 6.—  
AVEC Bulletin officiel 25.50 14.— 7.75  
ÉTRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE  
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ  
**S I O N**  
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36  
et toutes les Agences  
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :  
Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.  
Suisse . . . . . 13 »  
Étranger . . . . . 14 »  
Réclames : Canton . . . . . 22 »  
Suisse . . . . . 27 »  
Mortuaires . . . . . 16 »

Grotesque et grossier,

## le bousier déraisonne...

On ne fabrique pas d'article intelligent ou simplement objectif quand on est devenu un vieux radoteur aux élucubrations moins fielleuses que grotesques.

M. André Marcel (nous disons toujours « Monsieur »...), rédacteur à gages de la feuille de M. Crittin, en fait, depuis fort longtemps déjà, l'expérience particulièrement cruelle.

Ce n'est pas aujourd'hui seulement que moult personnes, avec nous-même, s'en sont aperçus. Si nous l'avons caché, c'est parce que nous considérons M. Marcel comme un adversaire, certes, mais d'abord comme un collègue journaliste. Il ne l'a jamais voulu. Bien au contraire, en aîné décrépit, il s'est cru sans cesse obligé de manquer de la plus élémentaire courtoisie à l'égard d'un jeune qui débutait.

Nous, c'est précisément notre jeunesse qui nous laissait croire à cette courtoisie, même de la part d'un adversaire.

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de sortir exceptionnellement de notre réserve habituelle à l'égard des « personnes ». Car, vis-à-vis de M. Marcel, cette réserve serait certainement mal venue, surtout après son délicieux petit papier de mercredi, qui a tout juste réussi à nous faire sourire d'indulgence.

Nous allons donc nous expliquer... ou plutôt expliquer à nos lecteurs pourquoi nous excusons si facilement un bousier grotesque de rêver de chameau et de désert.

Précisons d'abord : si le chameau roule sa bosse dans le désert, le bousier, lui, se complait dans la fange et n'est parasite que de ce qui a fait son renom...

Mais ne croyez surtout pas que M. Marcel — pas plus que le bousier — ne soit méchant. Oh ! non, il est trop lymphatique pour cela, ou peut-être a-t-il le cœur trop sensible, bien qu'il se refuse toujours à l'admettre.

Quoi qu'il en soit, avant de céder à un dépit sombre et malsain, il court à l'autre extrême et, s'efforçant de voir le côté burlesque d'une situation qu'il a créée de toute pièce (pour les besoins de la cause qui le fait vivre et que pourtant il méprise autant que toute autre), il se met en devoir d'articuler de l'abondante et redondante absurdité.

Pour qu'on le dise « implacable », il essaye d'attaquer sans aucune discrimination, dans l'espoir de susciter chez quelques-uns un ricanement mauvais contre l'objet de son animosité et de calmer ainsi ses accès d'ennui ou d'aigreur.

Malheureusement, il ne se rend pas compte qu'il devient lui-même personnage de comédie — et de plus en plus. C'est pourquoi, au lieu de trouver derrière lui une légion de compères se frottant les mains comme autant de Lucifers, il parvient seulement à les persuader qu'il est maboul pas souvent drôle.

En fait, dégoûté de la versatilité et des menues mesquineries auxquelles l'obligent indirectement ses « patrons » dans le domaine politique, il cherche manifestement un moyen de s'évader, et ce moyen il l'a trouvé dans l'exploitation à outrance de son infatigable mauvaise foi.

Il est certes permis (quand on ne sait plus qu'écrire) de se créer un refuge au Pays de l'absurdité, mais encore faut-il — pour user d'une métaphore qui combine le journalisme et la boxe — que cela n'implique pas des coups de poing au-dessous de la ceinture. Or, depuis fort longtemps, et à toute occasion, M. Marcel n'a même plus la décence de se conformer aux règles du jeu. Voilà bien une manière, peu valaisanne ! Rien d'étonnant... !

Si nous excusons M. Marcel, ce n'est pas que nous songeons à rationaliser son nonsens. Cependant — la preuve étant faite que ce non-sens est devenu partie intégrante de ce qui reste de son humour journalistique — nous l'acceptons comme tel, tout simplement.

Ce héros chevaleresque qui a quitté la maison de ses pères et a brandi sa plume boueuse à la recherche de « monstres » fabuleux et de « scandales » productifs, se décidera-t-il peut-être... enfin, à se faire une sage raison...

Pourtant — il faut bien le dire — cela est très peu probable, car ce serait pour M. Marcel, une fin bien étrange de son rêve si étrange. Il lui serait trop pénible de quitter son monde bizarre où sévit un bon sens qui a tout de la déraison.

André Luisier.

## Votez „NON“ dimanche prochain !

En 1943, le Mouvement national des Jeunes paysans suisses qui sentait étrangement le nazisme lançait une initiative populaire visant la protection du sol et du travail par des mesures contre la spéculation.

Cette initiative fut signée de 54,698 citoyens. Elle prévoyait l'inclusion du nouvel article suivant dans la Constitution fédérale :

« La Confédération prend avec le concours des cantons les mesures nécessaires pour soustraire à la spéculation le sol utilisable.

Ces mesures tendront en particulier aux buts suivants : le sol cultivable ne doit pouvoir être acquis que par celui qui le cultivera lui-même pour assurer son existence. Les dérogations seront régies par la législation.

Le sol cultivable sera protégé contre le surendettement.

La spéculation immobilière pratiquée à des fins commerciales ou en vue de la construction sera empêchée. »

Le Conseil fédéral n'a fait rapport de cette initiative à l'Assemblée fédérale que le 3 février courant. Le Conseil fédéral s'exprime en ces termes :

« L'initiative du Mouvement national des Jeunes Paysans suisses, visant la protection du sol et du travail par des mesures contre la spéculation est, en tant qu'elle concerne le sol cultivable, inutile, puisque des mesures peuvent être prises en vertu de la Constitution dans sa teneur actuelle et que le problème a déjà été partiellement résolu ; en tant qu'elle vise un autre type de propriété foncière, on ne peut, pour des raisons de fond la recommander. Par conséquent, l'initiative doit être entièrement rejetée ».

Le Conseil national, par 81 voix contre 44, et le Conseil des Etats, à l'unanimité moins quelques abstentions, ont rejeté l'initiative et même la proposition d'élaborer un contre-projet.

L'Union suisse des paysans à l'unanimité de son comité a décidé de recommander au peuple suisse de rejeter l'initiative. Les buts envisagés par cette initiative, dit un communiqué, sont dépassés par l'acceptation des articles économiques en 1947 ainsi que par certaines dispositions de la loi fédérale sur le désendettement et du projet de loi sur le maintien de la propriété foncière rurale.

Comme on le voit, cette initiative lancée surtout contre les spéculateurs n'est pas que mauvaise. Comme la plupart des lois qui nous sont proposées par des groupements nationaux, elle contient à la fois des éléments positifs et négatifs. Il est rare qu'une loi venant de Berne soit ou totalement mauvaise ou totalement bonne.

La Suisse est si diverse que ce qui est bon pour un groupe ne l'est pas nécessairement pour un autre. Pour se décider, il faut donc peser le pour et le contre.

Si l'initiative ne visait que les spéculateurs du sol, pourquoi ne l'accepterait-on pas ? Malheureusement, avec cette bonne intention, elle comporte de tels risques qu'il faut la rejeter sans autre. En ce qui concerne plus particulièrement la classe agricole, elle aurait des répercussions vraiment désastreuses.

D'abord, elle supprime définitivement le fermage qui lui est une étape presque indispensable pour beaucoup de jeunes paysans à l'ascension de la

propriété. Un domestique, sans fortune et sans économies, ne peut devenir d'emblée le propriétaire d'une ferme sans contracter une dette dont il ne se déchargera peut-être jamais. Par contre, s'il peut être fermier, donc louer la ferme qui appartient à un non-paysan, et s'il se montre capable actif et débrouillard il pourra amasser suffisamment d'argent pour envisager tôt ou tard de racheter ces terres ou d'autres qui deviendraient disponibles.

L'initiative, si elle était acceptée, irait à fin contraire, elle renforcerait le prolétariat agricole, qui, de tous, est le plus malheureux.

En deuxième lieu, cette initiative est très dangereuse pour la paysannerie, parce qu'elle fait de la classe paysanne une caste et l'isole en quelque sorte du reste de la population.

En lui accordant à elle seule le privilège de pouvoir acquérir des terrains cultivables, on détourne immédiatement de celle-ci toutes les sympathies et l'intérêt dont elle bénéficie encore à ce jour.

Les agriculteurs ne sont plus qu'une minorité dans le pays. Il y a donc nécessité pour eux de pouvoir compter sur l'esprit de compréhension des autres concitoyens dans toutes les questions d'ordre général et pour l'obtention des mesures à les soutenir.

Le jour où le citoyen, l'artisan ou l'ouvrier d'usine ne pourront plus envisager la possibilité d'acquérir une propriété agricole, désir qui, plus ou moins vif, est latent au fond de chacun, ce jour-là, ces gens-là n'auront plus qu'un seul but : la vie bon marché, par l'abaissement de tous les prix.

Le jour où les non-paysans, pour ne citer que cet exemple, ne pourront plus posséder des vignes, comment leur ferez-vous comprendre les difficultés du vigneron ? Ils seront pour les importations car celles-ci, en leur offrant toute une gamme de vins, feront baisser les prix des vins indigènes.

Dans l'intérêt même de notre paysannerie, il faut donc rejeter l'initiative des nationaux-socialistes de 1943, et voter NON, dimanche prochain.

C.

Autour de la triste et injuste crise actuelle

## La brillante intervention de M. Moulin au Conseil national

Nous revenons aujourd'hui sur la courageuse intervention de M. Joseph Moulin à la séance du Conseil national de mercredi dont vous avez pu lire un bref commentaire dans notre numéro d'hier. Nos lecteurs et surtout nos agriculteurs trouveront ici un large aperçu du travail de notre délégation à Berne. Que Monsieur Moulin en soit spécialement remercié.

Le rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises en vertu de l'arrêté du 14 octobre 1933 donne l'occasion aux représentants des diverses branches de notre économie de porter à la tribune du Parlement les doléances des milieux qu'ils représentent.

La situation faite à notre agriculture par l'importation massive de produits concurrents a créé au sein de la paysannerie un malaise et une inquiétude qui sont allés s'accroissant ces derniers temps. Les manifestations qui se sont succédées en divers endroits sont l'expression, quelquefois un peu rude et bruyante de ce mécontentement. Ces poussées de fièvre dénotent cependant, à n'en pas douter, un état de maladie qu'il serait vain et dangereux de vouloir ignorer.

Les motions, postulats et interpellations que plusieurs de nos collègues ont déposés et viennent en partie de développer traduisent à leur tour cette inquiétude et ce malaise que partagent également nombre de représentants de divers milieux étrangers à l'agriculture.

D'emblée, je tiens à déclarer que mon intervention ne comporte aucune critique malveillante à l'égard de qui que ce soit. Je me propose simplement de signaler au Conseil fédéral et à mes collègues du Conseil national la situation grave et pénible dans laquelle se débat une population au milieu de laquelle je vis et dont la détresse m'émeut profondément.

Ayant eu l'occasion de participer à une entrevue que M. le conseiller fédéral Rubattel avait aménagée à une délégation des autorités et des orga-

nisations agricoles du Valais, j'ai pu constater, avec tous les participants, que le chef du Département fédéral de l'économie publique est exactement renseigné sur la situation, qu'il possède à fond le problème et qu'il est animé des meilleures intentions. Il se heurte malheureusement à des dispositions légales qui ne lui permettent pas de prendre les mesures qui s'imposeraient. Nous nous rendons parfaitement compte de l'ingratitude de sa tâche en présence des exigences diamétralement opposées des producteurs et des consommateurs.

Je suis amené ainsi à vous parler de la situation particulière du Valais puisque aussi bien ces derniers temps notre canton a tenu la vedette dans la presse suisse.

La situation est particulièrement grave cette année dans le Valais. Stimulée et encouragée par le plan Wahlen, la production valaisanne en fruits et légumes a doublé depuis le début de la guerre, c'est-à-dire qu'elle a passé de 15 millions à 30 millions de kilos.

Après le gel de ce printemps, les pronostics étaient des plus pessimistes : la récolte viticole et fruitière paraissait totalement compromise. Devant cette situation, les producteurs furent encouragés à développer des cultures de remplacement (haricots, choux-fleurs, tomates). Ils le firent dans une mesure peut-être trop large avec l'espoir que l'écoulement de ces récoltes serait assuré.

Grâce au temps favorable, on se rendit bientôt compte que certaines productions, telles que la fraise, l'abricot, et la poire, donneraient tout de même un rendement appréciable. Par ailleurs, dans l'ensemble de la Suisse, la récolte est exceptionnellement abondante, notamment pour les cerises, les pruneaux, les pommes, les légumes de toutes sortes. Il s'ensuit un encombrement du marché que vient aggraver l'importation massive de marchandises étrangères. Produits dans des conditions qu'un change déprécié et un standard de vie très inférieur permettent de livrer à notre frontière à des prix dérisoires, les fruits et les légumes étrangers

*Montreux*

Dernier concert du septembre musical  
Dimanche 1er octobre, à 20 h. 30  
Salle du Pavillon

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE  
DE COLOGNE**

85 musiciens  
Direction : Günter Wand  
Programme :  
Cherubini - Beethoven - Tchaïkowsky  
Location : Office du Tourisme, Montreux  
Tél. 6.33.84-85

font aux nôtres une concurrence que ceux-ci ne peuvent soutenir.

Grâce au système de prise en charge, l'écoulement des asperges, des fraises et des abricots se fit sans trop de difficultés. La fraise enregistra cependant au gros de la récolte une baisse de prix particulièrement sensible aux producteurs de la montagne. Le prix payé aux producteurs tomba de 1 franc 20 à 75 centimes le kilo pour la première qualité, la 2e qualité n'étant plus cotée.

La quantité d'abricots importés atteignit le chiffre de 10 millions de kilos, alors que la production valaisanne a été de 2,2 millions de kilos. Cette quantité inusitée d'abricots importés a non seulement saturé le marché de ce fruit, mais a aussi nui à l'écoulement des cerises de la Suisse orientale.

Mais c'est surtout la vente des poires et des tomates qui a été paralysée. A un moment plus de 1 million de kilos de poires Williams étaient entassées dans les frigos et risquaient d'être perdues. Pendant ce temps, des trains entiers apportaient du Sud des quantités de pêches et de raisins.

En 1938, le total de nos importations d'Italie en fruits et légumes était de l'ordre de 88 millions de kilos; il atteignait 159 millions de kilos en 1949, avec une augmentation de 36 millions de kilos par rapport à l'année précédente.

Je laisserai pour le moment de côté tout commentaire sur le marché du vin puisque la récolte est complètement déficitaire. J'espère que d'ici à la récolte de 1951 le statut des vins pourra être mis sur pied et fonctionner de façon efficace.

Il n'est pas jusqu'aux fromages gras d'alpage, spécialité produite dans nos vallées de montagne, qui n'aient ressenti la concurrence de fromage à pâte molle importés en quantité de Hollande et d'Italie. Les prix ont subi une baisse particulièrement sensible pour ces populations aux ressources déjà si limitées.

Quant aux tomates, un contingent de 630,000 kilos a été introduit à la faveur du droit majoré de 35 centimes par kilo, après la fermeture de l'importation. Cette marchandise a saturé pour quelque temps le marché, entravant l'écoulement des tomates non seulement du Valais, mais également du Tessin.

La presse a parlé abondamment du scandale des tomates. Il m'a été donné de voir, dans la région de Fully, des monceaux de cageots pleins de ces légumes en parfait état, attendant depuis plusieurs jours d'être pris en charge et devant finalement, faute de placement, être emportés et jetés. J'avoue que ce spectacle m'a profondément ému; il explique l'état d'esprit des producteurs ayant soigné à grands frais leurs cultures et se trouvant dans l'impossibilité d'en tirer le moindre parti.

Il faut considérer que beaucoup de ménages paysans de la plaine du Rhône n'ont comme ressource que la vigne et les fruits. La vigne a gelé et ne donnera dans l'ensemble qu'un tiers de récolte. Les fruits et les légumes ne se vendent pas ou seulement à des prix dérisoires. Les exploitations sont pour la plupart fortement endettées. Comment faire face à la situation? Tel est l'angoissant problème qui se pose.

Et le bon peuple, qui n'est pas au courant des subtilités des traités de commerce et du tarif douanier, tient le simple raisonnement suivant: La production agricole de la Suisse est insuffisante à couvrir nos besoins. Comment se fait-il alors que nos produits ne puissent s'écouler normalement? Dans sa simplicité ce raisonnement ne manque pas de logique. Faudra-t-il donc que la classe moyenne abandonne la terre? Cette année, dans certaines localités viticoles, la moitié des hommes valides, poussés par la nécessité d'assurer le pain de leurs familles, se sont engagés comme manœuvres notamment sur les chantiers en haute montagne.

On ne paraît malheureusement pas, dans certains milieux, se rendre à l'évidence du tragique de cette situation paysanne. On feint de croire que le



A Bâle

a eu lieu la première compétition internationale pour compositeurs féminins — quelques lauréates — Participation de 76 compositeurs venant de 12 pays. De gauche à droite: Giulia Recli, 1er prix pour la meilleure composition pour plusieurs instruments. Centre Elsa Respighi-Olivieri, la très connue femme compositeur romaine. Fernande Peyrot, de Genève, qui a reçu le 1er prix de musique vocale.

paysan est un éternel geignard, qu'il se répand en récriminations hypocrites et exagérées. C'est une mentalité malheureusement trop répandue, qui nuit aux bonnes relations et à la compréhension réciproque qui devraient régner entre les différentes classes de notre peuple.

Quant à nous, nous pensons que l'industrie et l'agriculture ne peuvent ni ne doivent s'ignorer, encore moins se combattre. Sans une industrie prospère, l'agriculture ne saurait écouler sa production; tout comme l'industrie ne manquerait pas de ressentir immédiatement les déficiences qui résulteraient pour elle d'une agriculture anémiée, privée de son pouvoir d'achat normal.

Comment trouver un remède à la situation? Il ne fait pas de doute que c'est avant tout dans la réglementation des importations qu'il faut le trouver. Si les textes légaux actuels ne le permettent pas, il faut en adopter de nouveaux. Mais il me paraîtrait que, dans le cadre des dispositions de l'arrêté fédéral du 3 novembre 1944, (art. 3 et 4), il serait déjà possible de mettre un certain frein aux importations exagérées.

L'Union suisse des paysans et différentes associations agricoles ont présenté des propositions très pertinentes: contingentement des importations, prise en charge obligatoire, majoration des tarifs douaniers, etc. A mon avis, il importe avant tout:

1. De limiter strictement les importations aux quantités que l'agriculture suisse n'est pas en mesure de produire;

2. De ne pas laisser saturer le marché avant la récolte indigène par des produits concurrents du dehors, spécialement les abricots, les pêches et les raisins;

3. De maintenir et créer des caisses de compensation permettant d'écouler la récolte à des prix couvrant les frais de production et de sauvegarder en même temps les intérêts des consommateurs.

Tout en faisant confiance à nos autorités pour la sauvegarde des intérêts de la classe moyenne, nous leur demandons avec la plus grande insistance de faire l'impossible en vue de remédier à la situation actuelle qui ne saurait durer sans causer le plus grave préjudice non seulement à la paysannerie, mais à l'ensemble de notre population suisse. Nous espérons que les déclarations que fera M. le chef du Département de l'économie publique nous donneront, à nous et aux populations que nous représentons, les assurances que nous attendons.

Imprimerie Rhodanique — Saint-Maurice

## Nouvelles étrangères

### DECOUVERTE D'UN COMLOT EN SYRIE

Un communiqué officiel annonce qu'un certain nombre de soldats et de civils ont été arrêtés sous l'inculpation d'avoir fomenté un complot contre la sécurité de l'Etat. Les arrestations ont été opérées, selon les lois en vigueur, par des forces militaires. Parmi les civils se trouve un député au Parlement syrien, M. Munir Ajlani de Damas.

### UN DEPUTE SYRIEN ARRETE

Un communiqué officiel annonce que M. Mounir Ajlani, député de Damas, a été arrêté sous l'accusation d'avoir complété le renversement du régime avec certains officiers.

Le communiqué précise que plusieurs officiers et civils ont également été arrêtés.

### Deux bandits attaquent un wagon-poste

Le convoyeur du wagon-poste de l'omnibus Epinal-Nancy, a été attaqué mercredi soir, par deux inconnus entre les stations de Bayon et d'Einvieux.

Les agresseurs, qui avaient dû prendre place sur le marchepied, se sont introduits dans le wagon alors que le convoi roulait à vive allure. Après avoir assommé le convoyeur, ils ont fouillé les sacs postaux. Leur travail terminé, ils ont profité d'un ralentissement du train pour sauter sur le ballast et prendre la fuite.

On ignore encore le montant du vol.

### Près de Bologne

### UN DEPOT DE MUNITIONS EXPLOSE

Le dépôt de munitions, dont une partie a explosé au cours de l'incendie de la ferme où il était caché, à Para, près de Bologne, s'est révélé être, au cours du déblaiement des décombres, plus important qu'on ne l'avait supposé. Le matériel de guerre récupéré jusqu'à présent se compose de 200 grenades, 1 mortier avec ses munitions, plusieurs mitrailleuses et une grosse quantité de cartouches.

Quatre pompiers ont été blessés par des explosions au cours des travaux de déblaiement.

Trois fils du propriétaire de la ferme ont été arrêtés.

## LES HOSTILITES EN COREE

### Le « nettoyage » de la Corée du Sud se poursuit

Voici le texte du communiqué publié à 6 h. 40, GMT, par le G. Q. G. du général Mac Arthur:

Les troupes des Nations Unies ont poursuivi le nettoyage de Séoul où l'on signale encore des tirs d'armes légères et de mortiers.

Dans la zone du sud du Han, les troupes des Nations Unies ont avancé de 8 km, environ au nord-ouest de Kimpo, se sont emparées d'une hauteur et ont progressé jusqu'aux abords de la ville de Anggongni.

Par une violente attaque qu'il a lancée à 13 km, au nord-ouest de Séoul, l'ennemi a réussi à effectuer une petite pénétration dans les lignes alliées, mais la situation a été rétablie et tous les soldats ennemis qui avaient pénétré dans les positions adverses ont été tués.

Des éléments de 7e division américaine ont fait 242 prisonniers et ont mis environ 740 nord-Coréens hors de combat.

La 1re division de cavalerie américaine a continué la consolidation des positions qu'elle a récemment conquises dans la région du nord-ouest de Kumchon.

Des unités de la 1re division sud-coréenne ont poussé vers l'ouest, ne rencontrant qu'une résistance modérée.

Des éléments de la 24e division américaine ont poussé jusqu'à environ 5 km, de Taejon, se heurtant à une résistance acharnée. Les forces terrestres ont détruit 11 tanks ennemis près de Taejon et l'aviation de soutien a mis hors de combat 12 autres chars dans la même région.

Hier, Samga a été nettoyée par des éléments de la 2e division américaine. D'autres unités de cette division ont continué leurs attaques dans la région de Koryong, rencontrant une résistance modérée. Des éléments de la 2e division américaine ont enregistré des avances de 5 km, dans leur attaque au nord de Uiryong. Une autre unité de cette division s'est frayée un passage à travers un champ de mines et a poussé vers Sanchon. D'autres éléments de cette division ont progressé au sud-ouest de Chinju, ne rencontrant qu'une faible opposition.

La 6e division sud-coréenne a avancé de 16 km, au nord d'Hanchang vers Mungyongdok.

Une forte résistance opposée par l'ennemi au sud de Yongju a été surmontée par la 8e division sud-coréenne dont les éléments avancés sont entrés dans Yongju. Une autre unité de cette division s'est emparée de Pynggi.

Des éléments de la division sud-coréenne «Capitole» ont pris Chunyang mercredi matin.

Sur la côte est, une unité de la 3e division sud-coréenne a pris Ulchin et a poussé de 10 km, plus au nord.

Il s'agit d'un bataillon équipé d'armes anti-chars qui a débarqué jeudi dans le port de Fousan, venant du Japon. Les Australiens se sont immédiatement rendus sur le front nord.

### DES TROUPES AUSTRALIENNES DEBARQUENT

Le ministre de la guerre, M. J. Francis, a annoncé jeudi que des troupes australiennes ont débarqué en Corée. Il s'est cependant refusé à toute déclaration supplémentaire.

## Nouvelles suisses

### Genève

### DES OSSEMENTS SOUS UN TOIT

On sait qu'en procédant à la réfection de la toiture d'un immeuble de la rue Grenus où avait éclaté un incendie, des ouvriers avaient découvert dans (Fin en sixième page.)

Bien qu'on fût en automne il lui fallait une ombrelle. Elle prit son temps avant de se décider à heurter à la porte. Elle n'avait pas revu Adelheid, la fille de sa sœur, depuis sept ans. Mais les bruits qui avaient couru et qui étaient parvenus jusqu'à elle, étaient de nature à lui faire renoncer à la décision qu'elle avait prise de ne plus revoir son beau-frère. Il y avait dix-sept ans que sa sœur s'était séparée de son mari pour des questions d'argent, des histoires de femme, et depuis lors, Mademoiselle Ramer n'avait plus revu le major. Dix ans après cette séparation Madame Ramer était morte et sa fille avait dû retourner vivre chez son père. Bien souvent Mademoiselle Ramer avait eu envie, depuis qu'elle vivait en ville, d'aller voir sa nièce; mais en aucun cas elle ne voulait rencontrer le major. Adelheid de son côté doutait qu'elle fût la bienvenue chez sa tante, c'est pour cette raison qu'elle n'y allait pas, bien qu'elle eût un vif désir de s'entretenir avec elle. Autrefois elles s'entendaient si bien.

L'ombrelle passa et repassa d'une main à l'autre jusqu'au moment où Mademoiselle Ramer se décida à heurter à la porte. Adelheid vint ouvrir elle-même et dès que Mademoiselle Ramer apprit que le major n'était pas là, elle fut rassurée. Bien que cette visite inattendue l'inquiéta un peu, Adelheid reçut sa tante avec un sourire amical, elle la pria de s'asseoir et se rendit à la cuisine sous prétexte de préparer le thé, afin de pouvoir se recueillir un moment avant d'apprendre ce que le sort lui apportait. Mademoiselle Ramer regardait la cham-

## FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

Trygve Gulbrandsen

### Le souffle de la montagne

Traduit du Norvégien par Y. BERCHER-MANGIN et A. MOSER

Roman



bre pauvrement meublée, mais bien tenue, elle esuya vivement ses yeux, cherchant à cacher son émoi, avant le retour d'Adelheid. Bien que menant une existence modeste, Mademoiselle Ramer possédait chez elle de beaux vieux meubles et des œuvres d'art, beaucoup de belles choses; ici une pendule ancienne et quelques bibelots laissaient deviner une situation meilleure dans le passé.

Pendant que chauffait l'eau du thé, Adelheid allait et venait de la chambre à la cuisine, puis elles s'installèrent pour goûter, savourant leur thé avec quelques gâteaux secs et de la gelée. Enfin, Mademoiselle Ramer laissa déborder son indignation; elle tenait de sa mère, la femme de l'évêque, bien connue pour avoir son franc parler.

« Oui, ma chère Adelheid, commença-t-elle, tu peux bien comprendre qu'il a fallu quelque chose de grave pour me faire passer le seuil de la demeure de ton père. J'ai entendu parler le toi, il s'agit de ton mariage; je pense que c'est ton

père qui a influencé ta décision. Je crois de mon devoir de parler sérieusement avec toi à ce sujet. Tu comprends bien que mes revenus, provenant de mes leçons de musique et de mes petites rentes sont limités, c'est très modeste, mais cependant je les partagerai volontiers avec toi si je peux te sauver. Tu pourrais tirer parti de tes talents et de ton instruction; et tout pourrait très bien s'arranger ». Et elle ajouta quelques mots en français en disant que Mammon avait déjà séduit bien des désespérés.

Adelheid, la tête baissée, dissimulait un sourire: « Mais, ma chère tante, qu'est-ce qui te prend de croire cela? »

« Croire? », demanda Mademoiselle Ramer d'un ton sévère, « as-tu oublié nos conversations à ce sujet, ne t'ai-je pas raconté le sort des femmes de notre famille, ne t'ai-je pas donné des exemples frappants montrant combien elles ont toutes été malheureuses? Souviens-toi du sort de ta mè-

re. Ne t'ai-je pas dit qu'aucune n'a pu épouser l'homme qu'elle aimait et que cela porte malheur d'en épouser un autre? La richesse t'éblouit, Adelheid, et en voyant comme tu vis modestement ici, je comprends ta décision. Mais réfléchis, avant qu'il ne soit trop tard. »

« Mais chère... » voulut interrompre Adelheid.

« Non, non », continua Mademoiselle Ramer, posant brusquement sa tasse, « tu ne sais pas ce qui t'attend; si encore c'était un homme de bonne éducation, occupant un certain rang comme le pharmacien Bohr; mais... » Elle leva les yeux, surprise.

Adelheid venait de se lever et sa tante fixait stupéfaite ce jeune corps élancé, dressé devant elle, dont la belle tête s'était fièrement relevée. Alors, la fille de l'évêque se leva aussi; elle était aussi grande qu'Adelheid, et malgré qu'elle eût bientôt cinquante ans, elle conservait des traces nettement visibles de sa beauté passée et sa belle tenue.

« Je souhaite que la richesse ne t'ait pas encore éblouie au point que tu ne puisses plus entendre l'avis de ta tante. » Elle ajouta hâtivement en français: « As-tu bien réfléchi que ce n'est pas seulement ton esprit cultivé et ta bonne éducation, mais ton corps que tu vends? »

« Tais-toi », cria Adelheid, couvrant son visage de ses mains. « Je l'aime, tante, n'ajoute rien. »

Mademoiselle Ramer restait là, frappée de stupeur; ses lèvres remuaient, mais aucun son n'en

# Le coin du paysan

## Elevage du bétail

### APPROBATION DES REPRODUCTEURS MALES

Nous rappelons aux intéressés que, conformément à l'arrêté fédéral du 27 juin 1944 et à l'arrêté cantonal du 31 août 1944, les reproducteurs mâles des espèces bovine, porcine, caprine et ovine ne doivent être employés pour la monte, tant publique que privée, qu'après avoir été approuvés (primés ou autorisés) par le jury cantonal.

Les propriétaires de taureaux, verrats, boucs et béliers ont donc l'obligation de présenter leurs animaux à une commission cantonale d'experts lors des concours ordinaires d'automne ou sur demande motivée lors des expertises extraordinaires.

L'approbation n'est valable que pour une durée d'une année. Par conséquent, les sujets approuvés antérieurement doivent être à nouveau présentés en automne 1950, s'ils sont destinés à la reproduction.

Les propriétaires de taureaux annoncent leurs animaux directement à la Station cantonale de Zootechnie, à Châteauneuf, en lui envoyant le certificat d'ascendance et les attestations vétérinaires concernant la tuberculose et le bacille de Bang.

Les possesseurs de verrats, boucs et béliers inscrivent leurs sujets auprès de l'inspecteur du bétail de leur cercle.

Dernier délai pour l'inscription : 3 octobre 1950.  
Station cantonale de Zootechnie.

### AVIS

### AUX PEPINIERISTES-ARBORICULTEURS VALAISANS ET A TOUS LES PRODUCTEURS DE JEUNES ARBRES

La lutte contre le Pou de San José étant toujours un facteur phytosanitaire indispensable pour notre arboriculture fruitière, les pépiniéristes-arboriculteurs ainsi que les producteurs d'arbres sont avisés qu'il est interdit d'arracher et de vendre tout sujet fruitier de quelque espèce qu'il soit avant le 10 octobre 1950. Jusque là des informations précises seront données.

Cet avis intéresse aussi les arboriculteurs produisant pour leurs propres besoins même si la nouvelle plantation est envisagée sur le terrain de la pépinière.

Station cantonale d'entomologie.

### AUX ELEVEURS DE PETIT BETAIL

Nous informons les éleveurs de petit bétail que la Station cantonale de Zootechnie organise, sous les auspices du Département de l'Intérieur, un Marché-concours de béliers et de boues à Martigny-Bourg, le 26 octobre, à 09 h. 30.

Cette manifestation a pour but de réunir les meilleurs reproducteurs mâles de la race ovine « Blanche des Alpes » et de la race caprine du « Gessenay », d'assurer une appréciation judicieuse de ces animaux et de faciliter les transactions.

Conditions d'admission : Les animaux doivent être nés avant le 1er mai 1950, d'une bonne santé et être exempts de graves défauts de conformation.

Inscription : Les animaux doivent être inscrits jusqu'au 10 octobre 1950 à la Station cantonale de Zootechnie, Châteauneuf, qui fournit gratuitement les formulaires d'inscription.

Les animaux seront appréciés selon le « Règlement des concours de bétail » publié par le Département de l'Intérieur. Nous invitons tous les éleveurs de petit bétail à visiter ce Marché-concours où seront exposés les meilleurs reproducteurs des espèces ovine et caprine. Ils auront surtout l'occasion d'admirer un joli lot de béliers « Blancs des Alpes » améliorés par l'infusion de sang « Ile de France ».

Station cantonale de Zootechnie.

### Concours de taureaux 1950

Nous rappelons aux intéressés que les Marchés-concours de taureaux de la race tachetée auront lieu aux dates ci-après :

Race tachetée : Monthey, le 13 octobre, à 9 h. 30.  
Gampel, le 14 octobre, à 9 h. 30.

Tous les taureaux destinés à la monte tant publique que privée doivent être approuvés lors des concours officiels.

Les propriétaires de taureaux sont priés d'annoncer leurs animaux à la Station cantonale de Zootechnie à Châteauneuf en lui envoyant :

1. le certificat d'ascendance et de productivité ;
2. le certificat vétérinaire de tuberculination ;
3. le certificat vétérinaire concernant l'avortement épizootique (seulement pour les animaux de plus de 12 mois).

Dernier délai pour l'envoi des certificats d'ascendance : 3 octobre 1950.

Les certificats vétérinaires doivent être déposés plus tard 10 jours avant la date des concours.

Les 2 épreuves vétérinaires exigées sont gratuites.

Pour une confection soignée, à un prix modéré :  
**JEAN LEEMAN - Fleuriste diplômé**  
Sion : Av. de la Gare - Téléphone 2.11.85  
Martigny : Pl. Centrale - Téléphone 6.13.17  
Saint-Maurice

## Les capucins en Afrique

II

# Les Seychelles

La Province Suisse des Capucins dignement représentée parmi les pionniers évangélistes se vit confier cette Mission en 1922. Elle avait de qui tenir puisqu'elle compte au nombre de ses membres, Saint Fidèle de Sigmaringen, ancien gardien du couvent de Fribourg ; le Bienheureux Père Apollinaire Morel, qui se disposait à partir pour l'Asie quand il subit à Paris le martyr, le 2 septembre 1792 ; Mgr Anastase Hartmann, ordonné prêtre à Fribourg, Vicaire Apostolique de Panna (Indes anglaises), mort en odeur de sainteté en 1866 ; le Père Antoine-Marie Gachet qui convertit, en 1859, une tribu de Peaux-Rouges ; le Père valaisan Candide Sierro, d'Hérémence, qui évangélisa les Indiens du Brésil et fut mis à mort par les sauvages et mangé par eux, en 1874.

Les Seychelles ne furent connues qu'au courant du XV siècle. La découverte de ces Iles ne fit pas grand bruit, car les navigateurs portugais qui, les premiers y débarquèrent, y découvrirent des singes, des oiseaux, des tortues en quantité, mais point d'êtres humains. Il faut aller jusqu'au milieu du XVIII siècle pour trouver dans ces Iles des habitants : colons catholiques français, venus des Iles de France et de Bourbon, puis plus tard les condamnés politiques exilés. Privés de tout secours religieux ils conservèrent cependant la foi. La tentative du gouvernement anglais de leur imposer un ministre protestant échoua. Un fils de saint François, le Rév. Père Léon des Avanchers, Capucin de Savoie, débarqua dans l'Ile de Mahé le 1er mars 1851. La mission fêtera par conséquent son centenaire l'an prochain. Son ministère fut fécond : en peu de temps, il instruisit et baptisa 4500 personnes.

Les Capucins demeurèrent les Missionnaires attitrés de ces Iles. Préfecture Apostolique dès 1852, Vicariat Apostolique dès 1880, les Seychelles eurent l'honneur insigne pour une Mission d'être érigées en diocèse le 14 juillet 1892. A notre Patrie échut le privilège de fournir à l'Evêché de Port-Victoria son quatrième évêque missionnaire. Des trois premiers évêques, l'un était anglais, Mgr Clark, et les deux autres français, Mgr Hudrisier et Mgr Lachavanne.

En 1903 sur les instances des Capucins de Savoie qui n'étaient plus en mesure de fournir le personnel nécessaire ni les ressources obligatoires, la Province suisse envoya du renfort en la personne du Père Justin Gumy, du Père Gabriel Zelger, de Stans, du Père Adrien Imhof d'Ernen et du Père Jérémie Luisier de Saint-Maurice. Depuis 17 ans, ces quatre Missionnaires étaient sur la brèche lorsqu'en 1921 Mgr Gumy fut placé à la tête du diocèse comme évêque. L'année suivante la Mission fut confiée aux Capucins de Suisse. Le nouvel évêque vit accourir toute une phalange de jeunes confrères. Fatigué par le labeur d'une longue carrière missionnaire Mgr Gumy résigna sa charge. Il vint

mourir à Fribourg. Son épiscopat fut marqué du signe du rajeunissement dans les méthodes évangélistes. Il relança les retraites pascals et les grandes missions, exigea les visites à domicile. Il construisit des églises et acquit pour chaque station une propriété qui garantirait un certain bénéfice pour les Missionnaires desservants.

En 1923, Mgr Joye succéda à Mgr Gumy. Ce fut un évêque plein de bonté et de droiture. Il exerça dans tous les domaines une extraordinaire activité. Mais il convient de signaler ses fécondes initiatives dans l'enseignement. Jadis instituteur, puis Directeur du Scolasticat de Saint-Maurice, il était prédestiné et préparé à cette forme d'apostolat. Par ses soins, trois écoles furent ouvertes à Port-Victoria et une école fut reconstruite à Anse-Royale. Il travailla à la réorganisation du Collège Saint-Louis et songea à la création d'une école normale d'instituteurs indigènes. Mais par-dessus tout, le désir cher à Mgr Joye, fut la fondation d'un petit séminaire. C'est chose faite actuellement et nous avons eu cette année la Première Messe du premier prêtre des Seychelles : James Chang-Tave. Nous aurons bientôt la Première Messe du premier Capucin des Seychelles, le Père Symphonien Morel, actuellement étudiant en théologie au Couvent de Sion. A signaler encore la création des groupements d'Action catholique. Malgré son court épiscopat, Mgr Joye laissa aux Seychelles des œuvres marquantes. Il démissionna en 1936 pour raison de santé et rentra au pays. Il vit encore. Les médecins soulagèrent ses souffrances, mais ne purent guérir sa maladie. Retiré à Fribourg, il prie et souffre pour ses chers Seychellois aimés.

Monsieur Maradan lui succéda en 1937. Un bâtisseur. Malgré la guerre, il construisit une superbe église à Baie Ste-Anne, édifia des écoles au Glacis et Grand'Anse. Il vint de bénir la nouvelle église de Bel-Ombre où le Père Jean de la Croix, de Collombey, a si courageusement travaillé. Une série de constructions sont en cours : presbytère de Bel-Ombre, d'Anse Boileau, de Grand'Anse, à Port-Victoria imprimerie et maison des Oeuvres en voie d'achèvement. De multiples projets sont à l'étude : églises de Takamaka et de Baie-Lazare, école d'Anse aux Pins, école secondaire et pensionnat des filles. Le Père Maurice Roh, de Conthey, a fondé l'Oeuvre de Sainte-Elisabeth qui désigne l'ensemble des œuvres de charité mises sous la protection de la grande patronne du Tiers-Ordre. Il y a un asile pour les vieillards et une Crèche pour les enfants, et un noviciat pour des Sœurs du pays. La Légion de Marie y prospère et la J. O. C. travaille au mieux ainsi que les groupements scouts. Cette année deux Missionnaires sont partis de Suisse pour prêcher dans toutes les paroisses des grandes Missions. Ce sont le Père Zacharie Balet, de Grimisuat, et le Père Vital Ding, de Nuvilly (Fribourg). Un renou-

tes pour les propriétaires. Par contre, ces derniers doivent supporter les frais de déplacement des vétérinaires.

Station cantonale de Zootechnie.

### CONCOURS FEDERAUX DE CHEVAUX 1950

Nous rappelons aux intéressés que les concours de chevaux sont fixés aux dates ci-après :

1. Monthey, 12 octobre, à 09.15 heures.

2. Martigny, 12 octobre, à 11.30 heures.

3. Sion, 12 octobre, à 15.00 heures.

4. Tourtemagne, 13 octobre, à 09.00 heures.

Les éleveurs du Bas-Valais sont priés d'inscrire leurs animaux jusqu'au 6 octobre 1950 auprès de M. A. Chappot, secrétaire du Syndicat d'élevage chevalin du Bas-Valais. Les sujets non présentés aux concours 1950 ne pourront pas être mis au bénéfice d'une prime en 1950 et perdent également leur droit à celle attribuée en 1949.

Station cantonale de Zootechnie.

veau admirable semble être le résultat de tous ces durs labeurs.

Aux Seychelles se trouvent de nombreux Missionnaires valaisans : le Père Jean de Dieu Vadi, vicaire général ; le Père Justin Barman, de St-Maurice, supérieur régulier ; le Père Théophile Salamin, de Sierre, secrétaire de Mgr et directeur des écoles de la Mission ; le Père Exupère Morard, d'Ayent, Discret ; le Père Maurice Roh, de Conthey ; le Père Martial Chevez, de Chalais ; le Père Angelin Zufferey, de St-Luc ; le Père Serge Lugon, de Monthey ; le Père Bérard Antille, de Sierre ; le Père Jean de la Croix, de Collombey ; le Père Jérémie Luisier, senior, de St-Maurice ; le Père Rogation Schmidt, de Chamoson ; le Père Louis Dayer, d'Euseigne, et les Frères Cyrille Morard, d'Ayent, Jean de Dieu Salamin, de St-Luc, Maurice Constantin, d'Arbaz, Modeste Morard, d'Ayent — rentré au pays pour raison de santé après un fructueux labeur dans nos Missions — et le jeune Michel Gabioud, d'Orsières. Toute une colonie de chez nous qui œuvre dans les champs du Seigneur pour la conversion et le salut des âmes. Comme le Missionnaire est la gloire la plus pure d'une nation, le flambeau d'une patrie, nous pouvons être fiers de nos confrères valaisans qui travaillent sous le soleil africain.

Mais nos missionnaires attendent mieux que notre admiration. Soyons leurs vicaires de suppléance. Prions pour eux. Que nos Ave montent vers le ciel comme une gerbe de brûlantes étincelles. Offrons aussi toutes nos prières, ces braises dévorantes, pour que là bas crépite la grande incendie des âmes. Et ne les oubliez pas dans votre générosité. Dans le but de faire connaître d'une façon tangible les efforts des missionnaires valaisans, une exposition Missionnaire aura lieu à Sion, au Casino, du 15 au 22 octobre. Venez nombreux admirer le zèle et les résultats obtenus par nos Missionnaires dans les pays noirs. D'avance, nous vous disons notre respectueuse gratitude. Des conférences avec projections sont prévues durant la semaine. Ne manquez pas de visiter l'Exposition Missionnaire de l'Afrique en marche. Du lointain de leurs stations nos compatriotes vous envoient leur bonjour et leur bénédiction. Que Dieu garde nos chers Missionnaires. B.

## Radio-Programme

Vendredi 29 septembre

**SOTTENS.** — 7 h. 10 Le bonjour matinal de Colette Jean. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Oeuvres de Boccherini, Bach et Corelli. 11 h. Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. 12 h. 15 Le memento sportif. 12 h. 20 Musique instrumentale. 12 h. 25 Opérettes d'autrefois, opérettes d'aujourd'hui. 12 h. 46 Informations. 12 h. 54 La minute des A. R.-G. 12 h. 55 Une sélection de musique du film : Bambi. 13 h. Les visiteurs de 13 heures. 13 h. 05 Oeuvres de Fritz Kreisler. 13 h. 40 Don Juan. 16 h. 30 Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. 17 h. 30 Un feuilleton pour tous : Les voyages en zigzags (15). 17 h. 50 Le pianiste soviétique : Lev Oborin.

18 h. L'agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 18 h. 10 Radio-Jeunesse. 18 h. 25 Quatuor Niz. 18 h. 45 Les cinq minutes du tourisme. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 05 La situation internationale. 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 Les Nations Unies vous parlent. 19 h. 30 La session d'automne des Chambres fédérales. 19 h. 40 Music-Box. 20 h. Le carrefour des amoureux. 20 h. 20 Vies aventureuses : René Caillé, vainqueur de Tombouctou. 21 h. 10 A la pointe de l'archet. 21 h. 25 Au pays breton. 21 h. 55 Musique de chambre. Trio à cordes. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 La 5e assemblée générale des Nations Unies. 22 h. 40 Chronique des institutions internationales. 22 h. 50 Musique douce.

**BEROMUNSTER.** — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Heures. Chansons. 6 h. 40 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 05 Heures. Disques. 7 h. 10 Le programme. 11 h. Emission relayée par les émetteurs nationaux. Jeunes interprètes. 11 h. 45 Musique variée de compositeurs suisses. 12 h. 15 Communiqué touristiques. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Radio-Orchestre. 13 h. 25 Solistes célèbres. 14 h. Pour Madame. 14 h. 30 Heures. 16 h. Le concert pour les malades.

16 h. 30 Emission relayée par les émetteurs nationaux. Concert Mozart. 18 h. Orchestre récréatif. 18 h. 30 Le carnet de notes d'un reporter. 18 h. 40 Les Mills Brothers. 18 h. 50 Emission pour les sportifs. 19 h. Disques. 19 h. 10 Chronique mondiale. 19 h. 25 Communiqués. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Les cloches du pays. 20 h. 50 Le bulletin littéraire. 21 h. 20 Violon. 21 h. 40 Vingt minutes d'anglais. 22 h. Informations. Heures. 22 h. 05 Court reportage de l'assemblée générale de l'O. N. U. à New-York. 22 h. 10 Concert d'orgue.



## BRYLCREEM LE MEILLEUR AMI DE VOS CHEVEUX

Voire col se couvre de pellicules ? Des cheveux toujours plus nombreux restent pris dans votre peigne ? Il est grand temps d'utiliser BRYLCREEM, qui stimule le cuir chevelu, prévient les pellicules, arrête la chute des cheveux. Mais ce n'est là qu'un des deux avantages de BRYLCREEM : avec des cheveux toujours sains, BRYLCREEM vous garantit une coiffure toujours chic. Deux garanties valent mieux qu'une :

prenez  
**BRYLCREEM POUR VOS CHEVEUX**

# BRYLCREEM

GRAND TUBE Fr. 1.75  
TUBE MOYEN Fr. 1.20

ET CHAQUE SEMAINE UN SHAMPOING-CRÈME BRYLMOUSSE

Le tube, 10 Shampoings Fr. 2.30

## LE SAVON WALZ



ménage le linge

## Chronique sportive

### FOOTBALL

#### UN PEU COMME A... RIO

On a souri des manifestations du public brésilien devant la défaite de ses favoris. On a trouvé ça grotesque, ridicule. Mais on a tout simplement oublié que certains derbies disputés sur terre valaisanne ont connu des heures juste un peu moins délirantes.

Rappelez-vous ce match Sierre I-Sion, joué à Condamines en 1937. L'enjeu était d'importance : pour les locaux, la première place, pour les visiteurs la relégation. Trois mille spectateurs, parmi lesquels nombre de petits pères qui, pour la première fois de leur vie, allaient faire connaissance avec le jeu du football. Le spectacle en soi leur importait peu. Avant le match, cette joute pacifique avait débordé le cadre du sport. Avec l'aide du « Guguss », on en avait fait une question de suprématie entre les deux districts. Alors... en bon Sierrois, en bon Sédunois on était là, pour aider, pour soutenir les siens ; pour applaudir au triomphe de ses couleurs.

Fort heureusement (il n'en va, il n'en ira jamais autrement à Condamines) sur la pelouse tout s'était très bien passé. Sans plaies ni bosses, les joueurs s'étaient séparés après un juste partage des points. Et, dans le rang des spectateurs, tout le mal s'était limité à de durables extinctions de voix, à une foule de petits orteils dououreusement meurtris.

Dimanche prochain pourrait bien être la répétition de cette mémorable journée. Aujourd'hui, nous savons que les Martignerains sont certains de ne faire qu'une bouchée des rouges et jaunes, que les Sédunois ont juré de montrer à leur adversaire ce qu'il peut lui en coûter de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et que ces sacrés Sierrois, calmes, peu bavards, affichent cette quiétude des gens très sûrs de leur affaire.

Avec tout ça, allez-y, il y aura des instants palpitants le 1er octobre à Condamines.

Location : il ne reste que quelques places aux tribunes. Tél. Sierre 5.15.57.

### TIR

#### TIR AU MIEL A ST-MAURICE

Les Tireurs de la Garde de St-Maurice organiseront samedi 7 et dimanche 8 octobre leur tir de clôture.

A cette occasion, vu le grand succès remporté l'année passée, la Société ajoutera à son programme normal le tir au miel, attendu avec impatience par nombre de tireurs.

Nous vous en donnerons les modalités prochainement ; d'ores et déjà reprenez bien, amis tireurs, les dates des 7 et 8 octobre. Le stand de Vérollez, préparé pour la circonstance, vous attend et vous recevra avec sa cordialité habituelle.

### BOXE

#### Joe Louis échoue !

Mercredi soir, à New-York, devant 20.000 personnes seulement, un peu perdues dans l'immense enceinte du Yankee Stadium qui peut en recevoir 70.000, Joe Louis a échoué dans sa tentative de reprendre le titre mondial des poids lourds. Comme nous l'avons déjà dit, aucun boxeur, à ce jour, n'est arrivé à accomplir cet exploit : reprendre un titre de poids lourds après l'avoir abandonné.

Joe Louis est âgé de 36 ans ; en 1937, il devint champion du monde en battant par K. O. Braddock. Il défendit 25 fois victorieusement son titre et s'il fut battu, à la surprise générale, par Schmeling, il devait une année plus tard reprendre une terrible revanche. Chacun se souvient encore de ce combat-éclair qui n'a pas duré 2 minutes. Et dire que certaines personnes avaient payé 400 francs pour leur place ! En 1949, Joe abandonnait le spectre des poids lourds et Ezzard Charles, un noir également, s'en emparait. Ce dernier n'était pas reconnu par la N.B.A. (National Boxing America) malgré une valeur indéniante : 73 combats, 43 victoires par K. O. et seulement 5 défaites.

Une chance restait à Louis de reprendre le titre. C'était celle de vaincre par K. O. dans les premières reprises, car sur les 15 rounds l'agile et résistant Ezzard Charles (84 kg. - 28 ans) était imbattable. Joe essaya bien d'utiliser son punch, mais hélas, pour lui, Charles l'évita, boxant à distance et utilisant au maximum son merveilleux jeu de jambes. Louis se fatigua vite et Ezzard accumula les points. Il domina tout au long du match, remportant 12 rounds sur 15. Dans les dernières reprises, il fallit même descendre pour le compte Joe Louis. Mais le challenger s'accrocha tant et si bien qu'il put terminer les 15 rounds. Battu, il lui resta une consolation : celle de toucher 400.000 francs suisses. Mais quand le fisc aura passé par là, ainsi que ses managers et entraîneurs, Louis ne disposera plus

de 120.000 francs. Ce n'est déjà pas si mal et cela valait la peine de risquer le combat de mercredi soir et une humiliante défaite par K. O. On voit que Louis s'en est bien tiré, somme toute. Le verdict de l'âge, hélas ! est inexorable et il est probable que l'on ne reverra plus jamais Joe sur le ring. Ainsi prend fin une prestigieuse carrière !

E. U.

### GYMNASTIQUE

#### Dimanche 1er octobre

#### Un champion du monde à Ardon

C'est donc à la sympathique section de gymnastique d'Ardon que les gymnastes artistiques valaisans ont confié, cette année, l'organisation de leur fête.

Une année s'est écoulée depuis le dernier rassemblement des gymnastes à l'artistique valaisans ; une année de travail de perfectionnement que chaque gymnaste aura mise à profit ; une année de leçons attentives et de pratique laborieuse qui permettra à tous, fervents et sympathisants, d'applaudir à de belles présentations.

La rencontre Vaud-Valais qui vient de se dérouler à Martigny n'en est-il pas le meilleur indice ? Comme le remarquait le chroniqueur de la manifestation, les couleurs valaisannes ont été défendues avec beaucoup d'honneur sinon avec succès. Voilà une preuve tangible du sérieux qu'apporte le Valais à développer la spécialité « artistique ». Il faut donc s'attendre, dimanche à de belles exécutions et, qui sait, à des révélations ! Certes, un renversement de l'échelle des valeurs en cat. A est improbable : les frères Thomi restent leaders incontestés, le critère du dernier match intercantonal jouant en leur faveur. Mais la lutte sera chaude entre les valeurs moins cotées. Nous pensons, le disant, aux as de Brigue, Naters, Sion, Chippis, Martigny et... d'ailleurs, à ces nouveaux venus de la cat. B. aussi, qui se distinguèrent déjà à Sion, ce printemps. Ils seront tous, autant de jeunes espoirs au solide appétit, dangereux pour les meilleurs, excellents en tout cas, sur toute la ligne.

C'est, dame, qu'il faudra diablement s'appliquer, concentrer son attention, surveiller ses nerfs, pour satisfaire le jury, sans doute, mais aussi pour s'attirer les grâces d'un public venu, très dense, acclamer deux champions de haute lignée. Walter Lehmann sera présent, gymnaste sympathique que d'aucuns connaissent déjà pour l'avoir applaudi à Martigny-Bourg, l'an passé. Champion du monde à Bâle, il tiendra, tout autant que Tschabold, champion romand, à faire honneur à sa réputation. Ceci est le gage d'un spectacle de choix, compte tenu



#### LES POTINS qui font tant de mal

Dans une ville, des commérages poussent une jeune fille au suicide ; dans une autre, le crédit d'un médecin fut ruiné par les mauvaises langues ; dans une troisième, la mission d'un pasteur fut compromise. Lisez dans *Sélection* d'Octobre ce que les psychologues ont découvert sur les causes réelles qui poussent ainsi les gens à propager des potins. Vous apprendrez vous-même à réagir contre des diffamations qui peuvent être un jour si dangereuses pour vous. Achetez dès maintenant votre numéro d'Octobre de *Sélection*.

des hautes qualités de nos deux internationaux.

Le programme de la journée du 1er octobre est élaboré comme suit :

0745 Réunion du jury, Buffet de la Gare.

0800 Office divin, église paroissiale.

0845 Appel des cat. B et C.

1100 Appel des cat. A.

1200 Dîner dans les restaurants respectifs.

1315 Cortège, Rassemblement Café de l'Union.

1400 Reprise des concours.

1730 Proclamation des résultats.

Voilà pour le programme. La Section de gymnastique d'Ardon, on le constate, met tout en œuvre pour parfaire l'organisation de cette fête d'automne qui s'annonce belle ; belle comme sont belles les vendanges aux abords de la Lizerne où vous vendangerez-tous, concurrents et assistants, bonne humeur ou lauriers. A dimanche donc !

R.

## Nouvelles locales

### En passant...

#### Taches de rousseur

Les journaux nous apprennent qu'un grand médecin américain vient d'expérimenter avec succès un moyen de faire disparaître les taches de rousseur.

Bon ! Tant mieux !... Mais, était-ce bien nécessaire ?

Bien qu'ils s'en défendent, les hommes demeurent toujours des poètes. Quels que soient leur âge et leur position sociale, ils sont toujours prêts à s'émuouvoir devant ce qui leur rappelle leur jeunesse et son parfum fragile.

A cela, ils n'aiment pas qu'on touche. C'est pourquoi j'ai bien peur que la découverte du savant américain soit accueillie diversément par quelques-uns d'entre eux qui n'oublient pas leur adolescence.

Nous avons tous eu, aux environs de la seizième année, une cousine frêle et moqueuse dont le frais visage était piqué de taches de rousseur. Et, tous, nous l'avons guettée quand — dans les prompts matins d'été, elle quittait furtivement la maison pour aller se faire mouiller par la rosée. « Rien ne vaut l'eau du Ciel contre les rousses... ! » C'est là une vérité populaire que les vieilles de tous les temps ont répétée aux jouvencelles souteuses d'être jolies.

Nous nous moquions, bien sûr, parce que la jeunesse ne connaît que ce moyen de cacher ses émois... ; mais, la nuit, nous rêvions d'un tendre visage parsemé de taches de rousseur, — et qui nous enflammerait. S'il en est qui n'ont pas connu cela, qu'ils soient plaintifs, car ce sont des choses qu'on n'oublie point.

Si les cousines de demain n'ont plus de taches de rousseur, à quoi donc rêveront les adolescents à cet âge où la vie vous apparaît encore comme un délicieux mystère mal déchiffré.

Décidément, il manque aux savants d'être poètes. Si le médecin américain l'avait été, il n'eût point persévéré dans ses recherches.

L'ami Jean.

#### Cours professionnels pour les apprentis

Les cours professionnels 1950-51 pour les apprentis de langue française de tout le canton s'ouvriront prochainement. La date exacte et le lieu des cours sont publiés dans le bulletin officiel des 22 et 29 septembre 1950.

La fréquentation des cours est obligatoire pour tous les apprentis, dès le début de l'apprentissage (également pendant le temps d'essai) sous peine d'amende de Fr. 20.— à 500.—.

A l'entrée, les apprentis doivent payer la finance annuelle d'inscription de Fr. 10.—.

Les apprentis de première année présenteront :

1. leur contrat d'apprentissage ;
2. dans les métiers dont le programme comporte le dessin technique, ils devront avoir fréquenté le cours d'introduction, et ils présenteront les travaux qu'ils ont exécutés au cours. Ceux qui n'auraient pas suivi le cours d'introduction ne seront pas admis à l'Ecole.

Les apprentis commanderont leur abonnement de chemin de fer (10 courses en 2 mois), un jour à l'avance, en présentant leur contrat d'apprentissage. Ils ne manqueront pas de demander en même temps aux guichets des CFF., une carte spéciale pour l'inscription de leurs frais d'itinéraire, afin de pouvoir en obtenir le remboursement auprès du Service de la Formation professionnelle.

Département de l'Instruction publique, Service de la Formation professionnelle.

### Sion

#### LE NOUVEAU COMITE DE « RHODANIA »

Nous apprenons que la « Rhodania » a reconstitué son Comité comme suit : président : Parvex Michel ; vice-président : Mariéthod Pierre ; secrétaire : Antonoli Pierre ; fuchs-major : Allet Jacques-Oswald.

### « SCAMPOLO »

#### A ST-MAURICE ET MARTIGNY

##### Extraits de presse

**Tramelan :** Que de joie, que de plaisir et de contentement a provoqué vendredi soir la représentation de *Scampolo* par la troupe Paul Pasquier ! Le public a vécu avec les valeureux interprètes de la pièce de Niccodemi des moments inoubliables... Il faut bien reconnaître que le spectacle était de qualité et qu'il valait la peine d'un dérangement massif de la part du public tramelot, toujours enclin à faire un accueil favorable aux belles choses.

L'interprétation de *Scampolo* a été parfaite. Toute la Compagnie a brillé d'un éclat particulier ; nous adressons donc les félicitations et les compliments les plus sincères à M. Pacquier et à sa troupe de nous avoir procuré un spectacle de si haute élévation artistique et morale. Car la pièce est morale, il faut le reconnaître : son choix était judicieux.

Ce fut ravissant du commencement à la fin. Des spectacles de ce genre sont une véritable aubaine pour notre localité, car ils élèvent et réconfortent à la fois.

En conclusion, un spectacle pour lequel nous remercions de tout cœur les artistes qui l'ont interprété.

Merci, Paul Pasquier, merci à vos camarades, merci Véronique Deschamps... Revenez-nous !

**De Porrentruy :** La sympathique Compagnie Paul Pasquier, qui a donné hier soir *Scampolo* sur les planches de l'Inter, a obtenu un tout grand succès : salle archi-comble et frénétiques applaudissements allant à chacun des acteurs.

**De Moutier :** ... *Scampolo* nous laisse un agréable souvenir. C'est un rayon de soleil dans la grisaille de ce temps de février. C'est une heureuse diversion aux pièces amères qui sont à la mode aujourd'hui... Elle nous parle d'idéal et de vérité, de pureté et de propriété dans un monde où, trop souvent, on glorifie la saleté.

Merci à la Compagnie Paul Pasquier. Merci à la Société des spectacles.

**D'Yverdon :** ... La représentation de dimanche soir fut une pleine réussite. Salle comble, public vibrant...

**D'Aigle :** Que voilà du théâtre exquis et réconfortant ! une de ces rares pièces que l'on peut applaudir sans réserve... Un spectacle de grande qualité dont nous sommes reconnaissants à la troupe Pasquier.

**Tribune de Genève :** Le public réuni jeudi soir au Théâtre de la Cour St-Pierre a visiblement pris un plaisir extrême et ponctué d'émois au déroulement d'une aventure tour à tour malicieuse et attendrissante. C'est Véronique Deschamps qui fait *Scampolo*, et par les soins de cette parfaite ingénue, le portrait est à la fois exquis et véridique.

LA TOUR DE PEILZ - Salle des Remparts

EXPOSITION

8 juillet au 3 octobre



sortait. Troublée, elle fixait Adelheid. « Tu l'aimes », put-elle enfin articuler, si doucement qu'on l'entendit à peine, elle répétait « tu l'aimes ».

Toutes deux se rassirent, mais aucune ne reprit sa tasse. Mademoiselle Ramer était effarée. Elle avait cru trouver la fière Adelheid, versant des larmes de désespoir et d'humiliation, opprimée par un père brutal au point de vendre sa fille, elle avait espéré, le cœur plein d'une noble miséricorde, ramener sa nièce dans son propre logis. Elle avait bien calculé aussi que si Adelheid revenait chez elle, elle pourrait ainsi épargner les gages d'une domestique, économie à laquelle elle n'était pas insensible. A présent, tous ses projets s'envolaient en fumée.

Mademoiselle Ramer resta longtemps silencieuse devant sa tasse à demi-pleine. C'est bien amer de croire arriver comme un sauveur et de découvrir que votre aide est inutile. Toutes sortes de pensées tourbillonnaient dans sa tête. Ne pourrait-il pas encore survenir quelque chose qui lui permit de sauver Adelheid ? Enfin, elle parvint à formuler : « Je ne t'ai jamais raconté, Adelheid, combien tu ressembles à ta grand-mère. Maintenant, tandis que je te regarde après tant de longues années, que je ne t'ai pas vue, je suis frappée de voir combien tu ressembles à ma mère : tu sais qu'on disait d'elle qu'elle n'avait que deux défauts : elle était un peu trop grande pour une femme et son nez était un idée trop long, à part cela elle était parfaite. Tu as les mêmes défauts,

mais tu es belle, Adelheid, et tu le sais bien toi-même ».

Adelheid rougit et tenta une objection, mais Mademoiselle Ramer était lancée et ne se laissait pas arrêter. « Maman était aussi très heureuse de t'avoir auprès d'elle dans ses dix dernières années, cependant elle n'en parlait jamais devant toi ; mais elle me disait qu'elle te trouvait exceptionnellement douée. Elle et ta mère t'avaient appris les français à la perfection ; l'allemand et le latin t'étaient familiers et tu savais même faire diverses citations grecques ; elle admirait tes talents de musicienne et elle était très contente de ton activité ménagère. Tu sais que ma mère n'était pas facile à contenter, et si elle te louait ainsi cela voulait beaucoup dire, Adelheid. Ma mère était si heureuse de t'avoir préservée de toute aventure sentimentale bien que tu eusses déjà vingt ans ; elle m'en parla peu de temps avant sa mort. Elle plaignait profondément ces pauvres jeunes filles qui à l'âge de treize ou quatorze ans ont déjà fait leur première expérience et à peine confirmées sont unies à un viveur quelconque. Elle voulait que tu attendes d'être une femme et capable de discernement avant de faire ton choix et (la voix de Mademoiselle Ramer se brisa et elle se mit à pleurer) la dernière chose qu'elle m'a dite fut que je devais te dire d'attendre celui qui t'était destiné, car Adelheid, disait maman, est prédestinée à vivre dans une condition très élevée. ». Mademoiselle Ramer sanglotait tout haut et Adelheid, très émue, les yeux

baissés, essuya rapidement ses larmes. Elle ne s'était jamais doutée que sa sévère grand-mère se fut tant souciée d'elle.

Mademoiselle Ramer resta longtemps assise, elle pleurait, perdue dans ses pensées, enfin elle se redressa. « Chère Adelheid, sans doute tu as déjà vingt-sept ans, mais parfois même à cet âge on peut faire un beau mariage et j'en connais plus d'un qui s'intéresse à toi. Ne trouves-tu pas stupide de sacrifier tant de vertus, de beauté, de talents, de distinction, loin de tous les hommes seulement pour l'amour de ton Rousseau ? »

« Rousseau ? » et Adelheid se redressa vivement sur sa chaise.

« Oui, continua Mademoiselle Ramer, « si ce n'est par la richesse qui te tente, puisque tu dis que tu l'aimes, celui que ton propre père a dépeint comme un rude et grossier paysan ; même comme un chasseur, la seule explication... »

Adelheid s'était dressée de toute sa hauteur et sa voix tremblante avait des vibrations profondes lorsqu'elle demanda :

« Père a-t-il dit que Dag est grossier ? »

Mademoiselle Ramer, perplexe et effrayée, regardait le beat et menaçant tableau formé par sa nièce.

« Non, il n'a peut-être pas employé ce mot-là ; mais en tout cas il n'a pas admis le titre de propriétaire, il a dit qu'il travaillait, qu'il errait dans la forêt et... » la voix de Mademoiselle Ramer se mit à trembler « qu'il était un chasseur. Voilà ce que ton père a dit au conseiller de justice Gabbe ».

L'expression sombre et sérieuse d'Adelheid s'effaça et sur son visage apparut un clair sourire.

Adelheid savait que son père tenait le conseiller de justice pour le plus grand fou de la ville et elle saisit très bien pourquoi son père avait dit cela. Elle se rassit tranquillement.

Mademoiselle Ramer remarqua le paisible sourire d'Adelheid et irritée elle essaya de porter un coup décisif : « J'ai aussi entendu dire que ces gens de Björdal devaient être durs et dépouillés d'égards, et, ma chère Adelheid (ici elle reprit en français) as-tu bien réfléchi ce que c'est que d'être mariée et de partager le même lit ? » Elle n'alla pas plus loin.

Adelheid épouvantée l'interrompit : « Mais, tante !... », puis elle ajouta plus doucement : « Je te remercie de l'aide que tu as voulu m'apporter, mais tout est si différent que ce que tu imagines, si entièrement différent !... »

Quand tante Eléonore se leva pour s'en aller, elle était confondue, comme si elle eût pénétré dans un monde inconnu, vraiment ce monde-là lui était complètement étranger. Sur le seuil de la porte, elle dit : « Enfin je verrai tous ces gens le jour de la noce ».

(A suivre).

**Assurances  
vol de vélos  
prime 3-5 fr.**



**« La Mobilière Suisse »**  
AGENCE GENERALE :  
Werner Wydenkeller, Sion  
Tél. 2 26 85



*Fichtre! Quel progrès!  
Monsieur n'en croit pas  
ses yeux!*

Il ne veut pas que son épouse soit poursuivie par le spectre du nettoyage. Aussi est-il heureux qu'elle ait enfin découvert la cire idéale

**WEGA liquid polish**

qui lui épargne temps et peine. Répartition facile grâce au goulôt-gicleur. Etend avec la brosse à récurer entourée d'un chiffon. Monsieur retrouvera sa femme fraîche et souriante même après ses grands nettoyages.

- 1/2 bidon Fr. 3.15
- 1/4 bidon Fr. 4.80
- bidons de 5 l., le l. Fr. 3.90

Pour les parquets où le brillant maximum passe avant le nettoyage, employer plutôt,

**WEGA wax Polish**

plus riche en cires dures.

- 1/2 boîte Fr. 3.-
- 1/4 boîte Fr. 5.45

Fabricant: A. Sutter, Münchwilen/Thg.

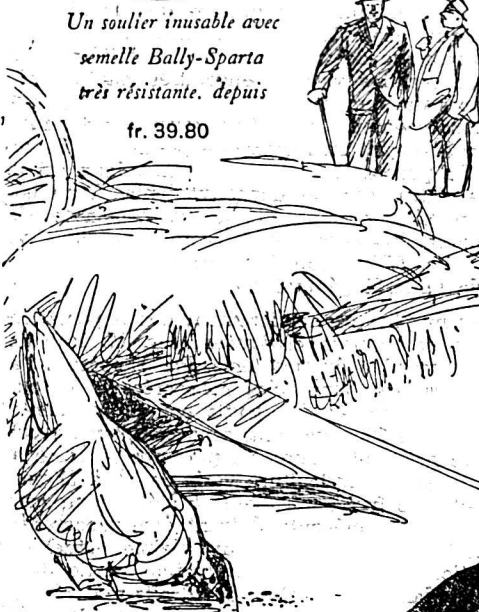
Pour l'agriculteur, le meilleur est juste assez bon...



**BALLY**

Une chaussure de qualité pour le dimanche, entièrement doublée cuir, avec la semelle éprouvée Bally-Clipper fr. 39.80

Un soulier insubmersible avec semelle Bally-Sparta très résistante, depuis fr. 39.80



La botte de caoutchouc pour l'agriculteur moderne, idéale pour le travail aux champs et à l'étable

Fr. 29.80

Chaussé comme un soulier - Pour tous les gros travaux - Meilleure protection contre l'humidité et le froid - Pieds jamais fatigués - Semelle intérieure interchangeable en feutre - Semelle anti-dérapante

**ARDON**

Dimanche 1er octobre 1950

**Fête cantonale à l'artistique**

Concours : cat. B et C : dès 8 h. 45  
cat. A : dès 11 heures.

Démonstrations :  
CHAMPION DU MONDE : Waller Lehmann.  
CHAMPION ROMAND : Jean Tschabold.

CANTINE - BUFFET - BAL

On cherche **chauffeur-vendeur**

branche alimentation. Conditions : bon vendeur, parlant français et allemand, travailleur, consciencieux et honnête. Faire offres par écrit avec certificats et photo sous chiffre P 10953 S. Publicitas, Sion.

**Remorques de Jeep**

équipées de roues et pneus neufs 600 x 16, porte arrière, frein sur poussee, prêtes à l'expertise pour

**fr. 900.-**

S'adresser au Garage International, Fam. Pierre Triverio, Sierre, tél. 5.14.36.

**Jeune FILLE**

sachant très bien cuire et tenir seule un ménage soigné (avec bébé) est demandée de suite ou à convenir. (Fort salaire à personne capable). Offres à Mme G. Guenin, Paix 87, La Chaux-de-Fonds.



**THÉ du FRANCISCAIN PERE BASILE**

DEPURATIF DU SANG  
s'employant toujours avec succès contre les étourdissements, les maux de tête, la constipation, les éruptions etc  
70 ans de succès  
Fr. 1.80  
Toutes pharmacies

A vendre, pour cause de maladie,  
**Motosacoche**

500 TT, allésage, embiellage, sièges de soupapes et guides, carburateur, batterie, 2 chaînes et selle, le tout à neuf. Adr. : M. Bricolens, Les Huttins, Morges. Tél. 7.20.02.

**Beau potager**

Phlox, émail granité, 2 fours, neuf, pour grand ménage, à vendre à prix très réduit, ainsi que d'autres modèles, Sarina et le Rêve, au mag. H. Fontannaz, Bex.

On demande pour le 1er octobre ou date à convenir :  
**BONNE**

**CUISINIÈRE sommelière**

honnête, présentant bien. Bons gages, congés réguliers. Faire offres avec photos et certificats à Mme J. Warpelin, Hôtel « Tour d'Al », Leysin.

**SIERRE - 1er octobre**

12 h. 30  
BRIGUE I - SIERRE III  
14 h. 15

**Martigny I - Sierre I**

16 heures  
SION I - SIERRE II

**Pour motocyclistes...**

Casques cuir, doublés tissus molletonnés, ou doublés moutons, Vestes, paletots, gilets en cuir, Wind-jacks en toile, Pantalons imperméables doublés tissus chauds, Canadiennes en toile, doublés moutons, Lunettes de l'armée américaine, Vestes avec capuchons U. S. N., etc. Gros stock disponible.

Magasins Pannatier à Vernayaz

**Tirs d'artillerie**

Des tirs d'artillerie auront lieu du 2 au 6.10.50 dans la région du

Gd-St-Bernard - Val Ferret - Orsières - Champex - Vollèges - Verbier

Pour de plus amples détails, on est prié de consulter le Bulletin Officiel du Ct. du Valais et les publications de tir affichées dans les communes intéressées.

Place d'Armes de Sion :  
Le Commandant :  
Colonel Wegmüller.

**Société des Carabiniers - Monthey**

Samedi 30 septembre, de 14 h. à 18 heures  
Dimanche 1er octobre, de 13 h. 30 à 18 heures

**TIR DE CLOTURE**

Nombreuses possibilités de faire la distinction  
Invitation cordiale à tous les tireurs

**La guerre va finir**

Profitez encore maintenant d'acheter votre calorifère à un prix épatant...  
300 différents modèles en stock ainsi que tuyaux et accessoires  
A. Chabby, baraques militaires, Charrat. — Tél. 6.30.02

**Publication de tirs**

L'école de recrues infanterie 11 effectuera des tirs à balles à toutes les armes de l'infanterie aux dates ci-après :

Lundi 2.10	Val Moiry - Mont de Roua -
Mardi 3.10	Mont de Chandolin - Mont de Nava.
Mercredi 4.10	Montagne de Tounot.
Jeudi 5.10	Val Moiry - Vallon de Zinal.
Vendredi 6.10	Montagne de Tounot (tirs d'avions).
Lundi 9.10	Montagne de Tounot - Vallon de Zinal.
Mardi 10.10	Illhorn - Bella Tola (avec tirs d'artillerie).
Mercredi 11.10	
Jeudi 12.10	
Vendredi 13.10	

Tous les tirs auront lieu de 0800 à 1700.

**Zones dangereuses :**

Pour les montagnes de Chandolin-Roua-Tounot-Nava : Les alpages indiqués ci-dessus jusqu'à la Crête Nord-Sud : Illhorn-Bella Tola-Meid Pass-Pointe de Tourtemagne - Forelettaz-Les Diablons.  
Pour le Vallon de Zinal : Jusqu'au glacier de Zinal, Pour le Val Moiry : Jusqu'au glacier de Moiry.

Remarques : Le public est tenu de se conformer aux ordres des sentinelles. En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser des projectiles non éclatés ou des parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.), pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore auprès plusieurs années.

La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée.

Celui qui trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir encore des matières explosives, est tenu d'en marquer l'emplacement et de l'indiquer au soussigné ou au poste de destruction de l'arsenal de Sion (Tf. 2.10.02).

Il est accordé une indemnité pouvant aller jusqu'à 20 francs suivant l'éloignement du lieu où git le projectile et lorsque la personne qui l'a trouvé doit aller montrer l'endroit.

Commandant E. R. Inf. 11.

**Nickelage, Chromage  
Étamage, Argentage  
Polissage**

**B. KNUSEL**  
MARTIGNY-BOURG  
Succursale de Renens  
Av. du Bourg,  
Tél. (026) 6 17 65  
Travail soigné Prix modérés

**Expédition de laine**

Demandez notre collection qui vous sera envoyée gratuitement et sans aucune obligation. 25 qualités, plus de 300 teintes.

E. Gerber & Co, Inter-ken.

**Fromage maigre**

Marchandise saine, succulente, de goût excellent, en colis postaux de 5 kg. à Fr. 1.60 le kg., en colis postaux de 10-15 kg., à Fr. 1.50 le kg. expédié contre remboursement par la Laiterie Güngerich, Langnau e/E.

**Ollon-plaine**

A VENDRE, pour raisons de santé, bâtiment et rural avec dépendances, vignes avec récolte pendante, près et champs. Surf. tot. 18672 m2. S'adr. R. Favre, notaire, Ollon (Vaud).

l'avant-toit des ossements humains. Une fouille complète et minutieuse faite hier par la police a permis de retrouver encore quelques ossements nouveaux provenant d'une main ou d'un pied. L'enquête se poursuit.

### Berne

## Résultat d'exploitation des CFF en août 1950

Les CFF ont transporté en août 15,27 millions de voyageurs, c'est-à-dire 2,12 millions de moins qu'en août 1949. Les recettes ont diminué de 3,66 millions et sont tombées à 26,39 millions de francs.

Le trafic des marchandises a atteint 1,74 million de tonnes; par rapport au tonnage du même mois de l'année dernière, l'augmentation est de 346,000 tonnes. Les recettes, 31,90 millions de francs, ont été supérieures de 4,21 millions à celles d'août 1949.

Les recettes d'exploitation ont été de 62,40 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 687,000 francs par rapport à août 1949. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont diminué de 868,000 francs, pour atteindre 41,07 millions.

L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 21,34 millions, c'est-à-dire 1,56 million de plus qu'en août 1949. Pour couvrir les dépenses figurant au compte de profits et pertes (amortissements, frais de capitaux, etc.) il faudrait 14,5 millions de francs.

## La récolte des vins en Suisse allemande

La Société suisse de viticulture a tenu son assemblée d'automne à Zurich, sous la présidence de M. Schellenberg, de Waedenswil, qui a fait un exposé sur la récolte de cette année et son écoulage. A l'encontre d'une première estimation, il faut compter avec environ 11,000 hectolitres de moins pour le vin rouge, ce qui est dû à la pourriture assez étendue. Toutefois, on peut s'attendre à une bonne qualité. On a appris avec satisfaction que cet automne, une quantité plus grande que l'année passée de vin blanc pourra être transformée en jus de raisin sans alcool, ce qui facilitera l'écoulement d'environ 40,000 hectolitres.

Pour le Riesling-Sylvaner, la graduation oscille entre 60 et 65 Oechsle, pour le Bourgogne rouge entre 73 et 74. Alors que pour la fixation des prix du Riesling, l'assemblée est tout de suite tombée d'accord, celle pour le Rauschling a été remise à plus tard. Une longue discussion s'est déroulée à propos des prix du vin rouge. Pour l'Unterland zurichois, Schaffhouse et Thurgovie, le prix pour 77 degrés est le même que l'année passée, c'est-à-dire Fr. 1.60. Pour Saint-Gall et l'Oberland, les prix demeurent à peu près les mêmes que l'an passé. Le vignoble grison veut s'en tenir à Fr. 2.10 pour 80 degrés Oechsle; pour chaque degré en plus ou en moins, deux centimes de plus ou de moins par litre.

### Un appel de M. le conseiller fédéral Philippe Etter

## Un Don volontaire pour la vieillesse

L'assurance-vieillesse fédérale et l'aide volontaire aux vieillards forment ensemble comme la chaîne et la trame d'un tissu. Si un tissu résistant suppose une forte chaîne, l'assurance, elle, constitue la base de l'aide à la vieillesse. Mais, de même qu'il faut une trame, avec ses couleurs et ses motifs, pour adapter le tissu à de multiples exigences, de même la Fondation « Pour la vieillesse » complète l'œuvre de l'assurance: Elle s'efforce de supprimer, ou tout au moins d'atténuer la misère dans chaque cas particulier, lorsque c'est humainement possible.

Les rentes versées par l'assurance ne permettent pas toujours de remédier à la détresse individuelle des gens âgés; elles sont, en effet, calculées pour une moyenne, pour le grand nombre de ceux qui, dans leurs vieux jours, ne sont pas complètement seuls et démunis. La Fondation « Pour la vieillesse » aide là où la rente, jointe aux autres ressources de l'intéressé, ne suffit pas à assurer l'entretien de celui-ci; elle intervient aussi dans les cas où la misère existe, mais où le droit à la rente n'est pas encore acquis. A côté de la misère matérielle, la Fondation soulage la détresse morale des vieillards, de ceux qui sont seuls, aigris et à qui la vie n'offre plus d'intérêt. Elle s'efforce de leur rapporter un peu de réconfort et de joie, en les faisant visiter, en organisant à leur intention des fêtes de Noël, des réunions, des excursions, et en commémorant leurs anniversaires.

En 1949, la Fondation « Pour la vieillesse » a dépensé 4,558,839 francs pour allouer des subsides à 22,806 vieillards indigents et à des asiles, ainsi que pour d'autres tâches connexes. Si l'on déduit de cette somme les subventions de la Confédération, des cantons et des communes, d'un total de 2,755,925 francs, il reste un montant de 1,802,914 francs qui a été fourni par la Fondation même. Le produit de la collecte organisée cette année-là ayant été de 833,141 francs (contre 861,652 francs l'année précédente), c'est un million de francs en chiffre rond que la Fondation a dû prélever sur ses autres ressources.

De nouvelles tâches attendent leur solution. Mentionnons, en particulier, l'aide aux personnes de soixante à soixante-cinq ans, précocement in-

# Conseil national

## M. Rubattel tâche de s'expliquer...

BERNE, 28 septembre. (Ag.) — Le Conseil vote jeudi matin sur le rapport de M. Anderegg, (rad., St-Gall), et sans discussion par 104 voix et sans opposition, une subvention régulière annuelle de 25 mille francs à l'Association suisse pour le plan d'aménagement national.

M. Rubattel, conseiller fédéral, répond ensuite aux critiques formulées hier par divers milieux sur la politique des importations et, d'une manière plus générale, sur la situation économique du pays.

Les grandes lignes de la politique commerciale du Conseil fédéral ne sont pas contestées, commence par constater le chef du Département de l'économie publique, qui déclare que la situation économique générale se caractérise actuellement par un manque de chômeurs, une activité réjouissante et certains risques engendrés par les circonstances du moment. L'orateur rappelle les principes fondamentaux qu'il faut avoir constamment présents à l'esprit en matière de politique d'importation. Le propre des accords commerciaux est un échange d'avantages et d'inconvénients. Il ne faut pas non plus oublier l'influence constante des événements étrangers sur le cours de notre vie économique. L'Etat doit aussi se soucier constamment de l'intérêt général du pays.

S'agissant plus particulièrement des importations de fruits et légumes critiqués hier, M. Rubattel expose l'ensemble du problème. Par rapport à l'avant-guerre, les superficies consacrées à la culture des légumes et des fruits est en augmentation d'environ 20 pour cent, sans compter les cultures des petits planteurs. La part des légumes au revenu total de l'agriculture varie de 5,5 à 11 pour cent, celle des fruits représente 5 à 6,75 pour cent. La cause de la mévente doivent être recherchées dans certaines insuffisances du régime actuel des importations et dans une production particulièrement abondante. Le système des droits majorés devra être revu, bien que des mesures aient été prises en temps utile pour faire face à la situation. Certains importateurs ont effectué de larges importations malgré les droits majorés. Ce système sera donc remplacé par un régime de restrictions qui ne réserve pas les mêmes surprises. Avec l'Italie, le système actuel des compensations ne semble pas destiné à durer longtemps. Il serait remplacé, par un régime de contingents. En ce qui concerne la réglementation et le contingentement de tous les produits agricoles susceptibles de concurrencer directement ou indirectement la production suisse de fruits et légumes, l'orateur estime que c'est une question très délicate à résoudre et qu'il convient d'attendre que la législation agricole pose ce nouveau principe.

M. Rubattel mentionne ensuite la température extraordinairement élevée du mois de juin comme cause des difficultés d'écoulement des cerises du pays. De plus, les récoltes ont été extrêmement abondantes. Pour les fruits de table hâtifs et tardifs, elle est de 15,500 wagons, contre 6200 en 1949 et 13,000 en 1948, année record. Pour les tomates, les mesures nécessaires furent prises par les autorités pour activer l'écoulement de cette marchandise.

Pour les producteurs, il conviendrait de s'organiser mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, ils doivent mieux étudier et connaître le marché. Ils doivent vouer plus d'attention à une propagande efficace. Les indications fournies aux autorités sur les récoltes probables devraient être plus exactes. Les régions de culture devraient également s'inquiéter de créer des possibilités de conservation en cas d'abondance.

Le gouvernement fédéral fait depuis des années tous les efforts possibles pour encourager les exportations de fruits suisses.

Le chef du Département de l'économie publique accepte d'étudier les questions soulevées dans la motion Boerlin, si celle-ci est transformée en postulat.

valides, la création d'asiles, de homes et d'autres institutions à l'intention des vieillards, dont le nombre ne cesse de s'accroître, ainsi que le développement de la séniculture. Soutenue par la confiance du peuple suisse, la Fondation « Pour la vieillesse » est prête à accomplir un nouveau travail de pionnier sur le terrain de l'aide.

Afin qu'elle puisse faire face à ses tâches, je prie tous mes concitoyens et concitoyennes de lui accorder un appui efficace en faisant un don volontaire pour la vieillesse.

Philippe Etter,

Le 41e rapport du Conseil fédéral sur les mesures de défense économique est approuvé par 114 voix sans opposition.

M. Agostinetti, (soc., Tessin), se déclare partiellement satisfait de la réponse de M. Rubattel.

Le postulat Hess, pays., (Thurgovie), est accepté, de même que la motion Boerlin transformée en postulat.

### Subsides aux caisses-maladie reconnues:

Après rapport de MM. Schneider, (soc., Bâle-Ville), et Moulin, (cons., Valais), le Conseil fédéral vote sans discussion par 99 voix contre 0 le projet d'arrêté allouant de 1950 à 1952 des subsides supplémentaires aux caisses-maladie reconnues.

### Antiquités et monuments historiques:

Les divergences sont liquidées par adhésion aux décisions du Conseil des Etats et le projet d'arrêté ouvrant des crédits pour la conservation des monuments historiques est adopté par 89 voix sans opposition.

### Route du Surbtal:

MM. Blanc, (radical, Fribourg), et Bircher, (pays., Thurgovie), rapportent sur l'octroi au canton d'Argovie d'un subside supplémentaire de 2 millions de francs en chiffre rond pour couvrir les frais accrus de la construction de la route du Surbtal.

M. Perrin, (soc., Vaud), estime que la participation financière des CFF aux frais de construction de la première route du Surbtal devrait être remboursée.

M. Schmid-Oberentfelden, (soc., Argovie), considère que le moment n'est pas venu de traiter de cette question. Ce qui importe présentement c'est la construction accélérée de la route.

M. Etter, conseiller fédéral, pense que les CFF doivent s'estimer heureux de n'avoir pas à construire la ligne de chemin de fer du Surbtal, qui aurait certainement été une entreprise déficitaire et qu'ils seraient mal venus de demander davantage.

Le projet est alors approuvé par 101 voix, sans opposition.

### Statuts des caisses d'assurance de la Confédération:

Ces divergences sont liquidées par adhésion aux décisions des Etats et les statuts de ces caisses sont approuvés par 99 voix sans opposition.

### Impôt sur le chiffre d'affaires:

Le Conseil approuve par 83 voix contre 0 le rapport du Conseil fédéral sur l'initiative popiste demandant la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Cette initiative a recueilli 88,025 signatures valables et a ainsi abouti. 24,084 signatures furent annulées pour vice de forme, ce qui amène M. Jeanneret (popiste) Vaud à protester. Au nom du Conseil fédéral M. Etter repousse cette proposition.

### Culture des champs:

On passe au rapport sur le projet d'arrêté instituant des mesures en faveur de la culture des champs et introduisant en particulier des primes de culture pouvant s'élever jusqu'à 250 francs par hectare. Toutes les propositions de la Commission sont acceptées et l'ensemble du projet est adopté par 125 voix sans opposition.

### Législation sur le film:

M. Frey, socialiste, Zurich, développe un postulat sur l'importance politique, culturelle, morale et économique du film. Il estime qu'une législation complète sur le film est indispensable. Le postulat est accepté pour étude par M. Etter, conseiller fédéral.

La séance est levée.



Une nouvelle armée allemande en gestation

Instruction de « Compagnies de travail » allemandes. — Notre photo montre un Allemand recevant une instruction d'un sous-officier américain pour le maniement d'une nouvelle carabine

## Un scandale à Genève?...

Nous lisons dans la *Suisse* du 27 septembre 1950 sous la rubrique « Chronique locale », le petit, le tout petit entrefilet suivant:

### La mévente des légumes

Un maraîcher de Genève a bien voulu faire déposer, hier, dans nos bureaux, des caisses de choux-fleurs, de salades et de tomates pour être distribuées parmi le personnel de l'expédition de notre journal. Cette offre gracieuse a été vivement appréciée. Elle est pourtant un nouveau témoignage de la crise qui atteint en ce moment la corporation des maraîchers et qui montre combien il est urgent d'apporter une solution à la mévente des légumes.

Ne croyez-vous pas, chers lecteurs du *Nouvelliste Valaisan* que la plume d'André Marcel trouverait la matière à plusieurs colonnes dans *L'Express*, la *Tribune de Lausanne* ou le *Confédéré*? Ah! quel beau scandale à exploiter!

Ne pensez-vous pas aussi que le gouvernement genevois va être mis en accusation par la presse conservatrice comme le gouvernement valaisan l'a été par les journaux radicaux et par leur correspondant valaisans (?) « neutre et indépendant »?

Il est possible toutefois que la presse conservatrice sache, elle, que, aussi longtemps que subsiste la liberté de commerce et que le commerce des légumes n'est pas nationalisé, un gouvernement cantonal n'est pas non plus un marchand de tomates.

Un Valaisan.

### St-Maurice VOTATION POPULAIRE DU 1er OCTOBRE 1950

Initiative visant la protection du sol et du travail par des mesures contre la spéculation.

#### Heures d'ouverture du scrutin:

Samedi 30 septembre 1950: de 17 h. 00 à 19 h. 00.

Dimanche 1er octobre 1950: de 10 h. 00 à 12 h. 00.

Administration communale de St-Maurice.

### VENDANGES

Sur le territoire de la commune de St-Maurice, les vendanges sont fixées aux dates suivantes:

Vignoble des Perrières: mercredi 4 octobre.

Vignoble du Bois-Noir: jeudi 5 octobre.

Administration communale de St-Maurice.

Rédacteur responsable: André LUISIER

## Nouvelles locales

### LA FEDERATION DES NOTAIRES SUISSES A SION

La Fédération des notaires suisses, présidée par Me Maurice Gross, avocat et notaire, à Martigny, tiendra son assemblée générale à Sion, les 30 septembre et 1er octobre. Au programme figure entre autres, une conférence de M. le professeur Antoine Favre sur « la revalidation, par l'exécution, des actes authentiques entachés de vice de forme ».



Bâle, le 28 septembre 1950.

### AVIS MORTUAIRE

Nous avons le douloureux devoir de vous faire part du décès de

## Monsieur Alexandre CHATELAIN

Architecte

survenu à Bâle le 28 septembre 1950.

M. CHATELAIN, qui, pendant de nombreuses années fut le chef de nos services de construction, avait pris sa retraite il y a trois ans. Durant près de quarante ans il a mis ses grandes connaissances techniques et son expérience étendue au service de notre Société et de nos Sociétés affiliées.

Nous garderons de ce fidèle et dévoué collaborateur un souvenir ému et reconnaissant. LONZA, Usine électrique et chimique, Société anonyme.

L'incinération aura lieu le samedi 30 septembre 1950, à 11 heures, au cimetière du Hörnli, à Bâle.

### Le fumeur remarque de lui-même

que la délicieuse cigarette Boston présente un caractère spécial. Cette cigarette doit à la fermentation du tabac sa douceur particulière, son bouquet naturel et bien équilibré. La fermentation purifie le tabac, élimine une partie de la nicotine et permet en outre au délicat arôme de s'épanouir mieux et plus complètement.

Dégustez la Boston à 70 ct. ou la Boston-Spéciale à 90 ct.

